

LES RETOURS D'EXPÉRIENCES des actions du Parc

TERRITOIRE DISTINGUÉ POUR LA PROTECTION

**Territoire
de Villes et Villages Étoilés**

DU CIEL ET DE L'ENVIRONNEMENT NOCTURNES



Commune de Courances

PRISE EN COMPTE DE LA BIODIVERSITÉ NOCTURNE DANS LA MODERNISATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Courances est un petit village de 337 habitants riche d'un patrimoine bâti ancien, et notamment un château du XVII^e siècle. Elle s'est engagée dès 2011 à réduire la pollution lumineuse et les consommations énergétiques de son éclairage public, en mettant en place une extinction de minuit à 6h. En 2020, l'éclairage public n'est plus allumé entre mi-mai et mi-août, et depuis octobre 2022, en période hivernale il fonctionne jusqu'à 22h au lieu de minuit auparavant.

Par ailleurs, un programme de travaux de remplacement des lanternes vétustes a été engagé en 2020, dans l'objectif de limiter davantage les consommations énergétiques et la pollution lumineuse.

Le projet de la commune s'inscrit pleinement dans les objectifs de la Trame noire du Parc naturel régional du Gâtinais français, qui a obtenu en 2021 la reconnaissance nationale « Territoire de Villes et Villages Étoilés » par l'Association Nationale de Protection de l'Environnement et du Ciel Nocturnes (ANPCEN).

TYPE DE PROJET

programme d'optimisation et de modernisation de l'éclairage public

ANNÉES DE RÉALISATION

2020 à 2023

MAÎTRE D'OUVRAGE

Commune de Courances

ÉLUE RÉFÉRENTE



**Espérance
VIEIRA**

Maire de
Courances

ÉCONOMIE D'ÉNERGIE : facteur 4 (- 83%)

Ces travaux permettent une économie d'énergie annuelle de 15,6 MWh, une réduction des gaz à effet de serre de 1,8 T CO₂ et une économie financière de 1 866 € sur la consommation (hors taxes et abonnements, base de 11 cts d'€/ kWh).

	Avant travaux	Après travaux
Consommation d'énergie / an	18 385 kWh	3 217 kWh

POLLUTION LUMINEUSE

	Avant travaux	Après travaux
Modèle	Lanterne 4 faces avec vitres blanches et ampoule apparente	3 217 kWh
Source	Sodium Haute Pression	LEDs
Puissance	100 Watts	21 Watts
Température de couleur	2100 Kelvins	2400 Kelvins
DSFLI	30 lumens/m ²	10 lumens/m ²

Les anciennes lanternes 4 faces ont été remplacées par des lanternes identiques mais sans vitre, permettant une orientation de la lumière vers le sol conformément à la réglementation (Arrêté du 27.12.2018 sur les nuisances lumineuses). Les nouveaux luminaires sont entièrement affectés à la voirie communale, selon une implantation optimisée.

Le choix de LEDs de faible puissance a permis de limiter les quantités de lumière émises à 10 lumens pour chaque m² de voirie éclairée, soit moins de la moitié du plafond fixé par la réglementation.

De même, la température de couleur des LEDs a été choisie dans des tons chauds (2400 K), ce qui a moins d'impact sur la biodiversité nocturne.

La lumière chaleureuse et douce de ces nouvelles lanternes permet ainsi de mieux mettre en valeur le patrimoine bâti remarquable de la commune.

Avant



Après



- ▶ **FONCTIONNEMENT DE ÉCLAIRAGE PUBLIC :**
ÉTÉ de mi-mai à mi-août : aucun
HIVER de mi-août à mi-mai : de 22h à 5h
Soit environ 1730 heures de fonctionnement au lieu de 4 285 heures sans extinction.
- ▶ **PROGRAMME 2020 -2023 :**
remplacement de 84 lanternes de style vétustes sur 132 au total
- ▶ **COÛT DES TRAVAUX : 53 200 € HT**
- ▶ **SUBVENTIONS :**
37 362 € du Parc du Gâtinais français via le programme d'action annuel du Département de l'Essonne



TRAME NOIRE

Restauration de l'obscurité sur un corridor écologique

En 2020, la municipalité a décidé de ne plus allumer les 11 luminaires qui éclairaient le carrefour entre la RD 372 et la rue de la Borde, situé hors agglomération en plein champs.

La restauration de l'obscurité, en plus d'être favorable à la biodiversité, a incité les automobilistes à être plus vigilants et à rouler moins vite.

En l'absence d'incidence constatée sur la sécurité routière, ces luminaires seront démontés.



VOTRE CONTACT AU PARC

Lucie Gandon
Chargée de mission énergie
06 28 41 66 69
l.gandon@parc-gatinais-francais.fr